

LE JOURNAL  
DU CENTRE*Patrimoine**La pierre de Bourgogne protégée et  
valorisée grâce à une indication  
géographique*

Publié le 05/07/2018 à 16h10



Photo archives Stéphanie Para

La pierre de Bourgogne bénéficie depuis le 29 juin d'une indication géographique : une homologation garantissant l'origine et la qualité de ce matériau noble.

Les artisans de la pierre de Bourgogne peuvent être fiers : depuis quelques jours, le matériau noble est homologué indication géographique (IG). Ce signe officiel, délivré par l'État et supervisé par l'INPI (Institut national de la propriété industrielle), désigne un produit possédant « une qualité et une notoriété » en lien avec son territoire d'origine.

Tout en protégeant des contrefaçons – devenues très nombreuses avec la notoriété de la pierre de Bourgogne –, l'indication géographique « valorise le patrimoine et le savoir-faire local », explique Tiphaine Paquette, animatrice de l'association Pierre de Bourgogne.

Pour obtenir ce précieux sésame, les entreprises nivernaises devront déposer un dossier à l'association, organisme de défense et de gestion, dépositaire de l'homologation « indication géographique pierre de Bourgogne ». Une fois le dossier étudié et les contrôles effectués, l'INPI attribuera ou non l'indication géographique. « Cela prendra un peu de temps étant donné que l'attribution est très récente », indique Tiphaine Paquette.

## Des contrôles pour garantir la qualité

Les membres de l'association se réuniront dans quelques semaines pour finaliser certains aspects de leur travail, comme le cahier des charges. Ce dernier devra être scrupuleusement respecté : extraction, transformation, façonnage et finitions devront être effectués en Bourgogne par un professionnel certifié. Des contrôles seront régulièrement réalisés par un organisme externe et indépendant « afin de garantir un produit de qualité pour le consommateur », ajoute l'animatrice de l'association.

La pierre de Bourgogne est exploitée dans cinq bassins : le Tonnerrois, le Châtillonnais, le Comblanchien, le Mâconnais-Chalonnais et le Nivernais. Ce dernier, situé entre Nevers et Cosne-sur-Loire, est le plus petit des bassins. Il regroupe sept variétés de pierres, dont celles de Verger, Garchy et Donzy.



La pierre naturelle de Bourgogne permet de réaliser des dallages.